



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### FÊTE DE LA MUSIQUE : UN PROTOCOLE NATIONAL POUR TENIR COMPTE DE LA SITUATION ÉPIDÉMIQUE

à Pau, le 15 juin 2021

La fête de la musique aura lieu dans le contexte de la crise sanitaire. S'il est indéniable que la situation sanitaire s'améliore, il n'en reste pas moins que la présence du virus et de ses variants impose des adaptations pour éviter un regain épidémique.

Un protocole national pour l'organisation de la fête de la musique a donc été élaboré par le ministère de la culture. Il a été transmis aux maires du département le vendredi 4 juin 2021. Une copie est annexée au présent communiqué.

Les points principaux du protocole sont les suivants :

- maintien du couvre-feu à 23h00 et de la limitation à 10 personnes des regroupements sur la voie publique ;
- les concerts et manifestations spontanés sur la voie publique ne sont pas autorisés ;
- les concerts dans les bars et restaurants seront interdits ;
- dans les établissements recevant du public il est préconisé d'organiser des manifestations uniquement en configuration assise avec une jauge à 65 % de la capacité de l'ERP ;
- le pass sanitaire sera demandé pour les événements de plus de 1000 personnes.

Comme dans tous les départements, et conformément aux instructions gouvernementales, un arrêté préfectoral sera pris dans les prochains jours pour interdire l'organisation de concerts dans les bars et les restaurants à l'occasion de la fête de la musique.